

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt-quatre septembre deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

PRESENTS : *Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

ABSENTS EXCUSES : *Claude BRIERE (pouvoir donné à Frédéric LEVEL)*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Clélia MAUDIEU*

OBJET : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Cette proposition est motivée par :

*Le manque de logements disponibles à la location sur la commune,
Le niveau élevé de la valeur d'acquisition des logements anciens,*

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- *DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,*
- *CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire

